

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret exécutif du 2 mai 1992 portant nomination du directeur de la vie associative et des relations publiques au ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Par décret exécutif du 2 mai 1992, M. Zoubir Sifi est nommé directeur de la vie associative et des relations publiques au ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Décret exécutif du 2 mai 1992 portant nomination du directeur général du centre national d'observation des marchés extérieurs et des transactions commerciales.

Par décret exécutif du 2 mai 1992, M. Smaïl Cherrak est nommé directeur général du centre national d'observation des marchés extérieurs et des transactions commerciales.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté du 2 mai 1992 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Par arrêté du 2 mai 1992, du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, exercées par M. Zoubir Sifi, appelé à exercer une autre fonction.

MINISTERE DE L'ECONOMIE

Arrêté du 2 mai 1992 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre délégué au commerce.

Par arrêté du 2 mai 1992, du ministre délégué au commerce, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du ministre délégué au commerce, exercées par M. Smaïl Cherrak, appelé à exercer une autre fonction.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 16 mai 1992 portant délégation de signature à l'inspecteur général du ministère de l'industrie et des mines.

Le ministre de l'industrie et des mines,

Vu le décret présidentiel n° 91-199 du 18 juin 1991, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-200 du 18 juin 1991, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature -

Vu le décret exécutif n° 91-444 du 16 novembre 1991 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines ;

Vu le décret exécutif n° 91-445 du 16 novembre 1991 portant création d'une inspection générale au ministère de l'industrie et des mines ;

Vu le décret exécutif du 2 janvier 1992 portant nomination de M. Miloud Aït Younès en qualité d'inspecteur général du ministère de l'industrie et des mines ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Miloud Aït Younès inspecteur général à l'effet de signer au nom du ministre de l'industrie et des mines, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 mai 1992.

Abdenour KERAMANE

Arrêté du 16 mai 1992 portant délégation de signature au directeur général de la coordination et de la synthèse au ministère de l'industrie et des mines.

Le ministre de l'industrie et des mines,

Vu le décret présidentiel n° 91-199 du 18 juin 1991, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret exécutif n° 91-200 du 18 juin 1991, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature,